

MON ÉCO-PTZ PRIME RÉNOV'

UN PRÊT À TAUX ZÉRO POUR FINANCER LE RESTE-À-CHARGE

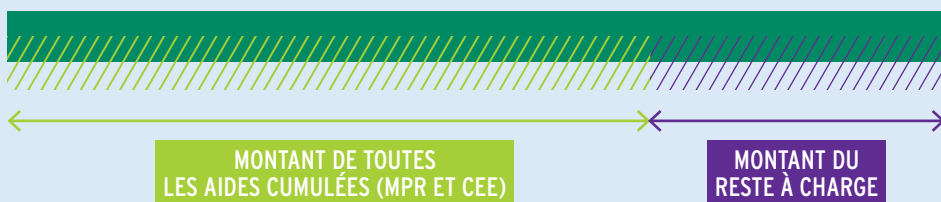
EN VIGUEUR
DEPUIS LE
1^{ER} JUILLET
2022

IL EST DÉSORMAIS POSSIBLE DE SOLLICITER UN PRÊT À TAUX ZÉRO, DANS LA LIMITE DE 30 000€, AFIN DE FINANCER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE NON COUVERT PAR MAPRIMERÉNOV'.

NOUVEL ÉCO-PRÊT

FINANCEMENT DU RESTE-À-CHARGE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR MAPRIMERÉNOV'.

MONTANT DES TRAVAUX TTC
ÉLIGIBLES À MAPRIMERÉNOV'



LA DÉCISION D'OCTROI TRANSMISE PAR L'ANAH INDIQUERA LE MONTANT DU RESTE-À-CHARGE.



MONTANT DU PRÊT
À TAUX ZÉRO

30 000€
MAXIMUM

COMMENT ÇA MARCHE ?

POUR LES JUSTIFICATIFS

LA DÉCISION D'OCTROI DE LA PRIME PAR L'ANAH ADRESSÉE À L'EMPRUNTEUR SE SUBSTITUE À LA PRODUCTION DES DOCUMENTS HABITUELLEMENT DEMANDÉS PAR LES BANQUES.

La décision d'octroi ne devra pas être datée de plus de 6 mois avant l'émission du prêt à taux zéro.

LA JUSTIFICATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX SERA FAITE PAR LA PRODUCTION À LA BANQUE DE LA NOTIFICATION DU VERSEMENT DE LA PRIME COMMUNIQUÉE PAR L'ANAH À L'EMPRUNTEUR.

UN DISPOSITIF OPÉRATIONNEL AUPRÈS DES BANQUES

- LES CAISSES D'ÉPARGNE
 - LES BANQUES POPULAIRES
- Proposent ce prêt.

Et pour la fin de l'année 2022 :

- LA BANQUE POSTALE
- LE CRÉDIT MUTUEL
- LE CRÉDIT AGRICOLE



Cela devrait pouvoir être opérationnel à l'automne. Il y aura donc un décalage entre ce qui est prévu dans le décret (le 1^{er} juillet 2022) et la mise en œuvre.



L'ACCORD DE L'ANAH POUR L'ATTRIBUTION DE MAPRIMERÉNOV' EST SUFFISANT POUR CONSTITUER LE DOSSIER AUPRÈS DE LA BANQUE.

POUR EN SAVOIR +

